

Maître d'ouvrage :

Société d'Exploitation du Casino de Houlgate
41 rue Henri DOBERT
14 510 HOULGATE



CONSTRUCTION D'UN CASINO A HOULGATE

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

**ANNEXE 7 : MESURES EVITER REDUIRE
COMPENSER**

Indice	Nombre de pages du document	Objet de l'indice	Date	Rédigé par
1	31	Création	21/07/2026	Maëliiss EVRARD
	<i>Référence SOGETI : X:\Offres\FR\CALVADOS\44615\TECHNIQUE\20 - ETUDES HORS MOE\Examen Cas par cas\0 - Originaux\KKAnnexe 11 - Mesures ERC_provisoire - V2juillet2026.docx</i>			

Préambule

La séquence « éviter, réduire, compenser » (ERC) a pour objectif d'établir des mesures visant à **éviter** les atteintes à l'environnement, à **réduire** celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, à **compenser** les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits.

L'ordre de la séquence traduit aussi une hiérarchie : l'évitement étant la seule phase qui garantisse la non atteinte à l'environnement considéré, il est à favoriser. La compensation ne doit intervenir qu'en dernier recours, quand tous les impacts qui n'ont pu être évités n'ont pas pu être réduits suffisamment.

4 / 6

2 EVALUATION SOMMAIRE DES INCIDENCES DU PROJET

Thématique	Sources d'impact	Mesures de réduction des impacts
Vibrations	Les vibrations proviennent principalement des terrassements difficiles (présence de blocs de silex et vestiges de fondations), de la démolition de la maison du gardien et du compactage de la plateforme.	L'usage du brise-roche hydraulique sera limité au strict nécessaire et remplacé autant que possible par des techniques de découpe ou de croquage. Un suivi vibratoire sera mis en place à l'aide de géophones, avec des seuils de référence définis. Les travaux seront phasés et réalisés à des horaires adaptés, et un état des lieux contradictoire des avoisinants sera effectué en amont.
Bruit	Les nuisances sonores sont liées aux engins de chantier, aux opérations de démolition et de terrassement, ainsi qu'au trafic automobile des visiteurs en phase d'exploitation.	Les horaires de chantier seront strictement encadrés afin de limiter les nuisances pour les riverains. Les engins utilisés seront insonorisés et entretenus régulièrement. L'arrosage des pistes contribuera à réduire les poussières et le bruit associé. En phase exploitation, les stationnements seront dimensionnés de manière à fluidifier les flux et limiter les nuisances sonores liées au trafic.
Odeurs	Les odeurs proviennent essentiellement des gaz d'échappement des engins, des hydrocarbures et des déblais en phase chantier, ainsi que des activités de restauration en phase exploitation.	Les engins seront entretenus régulièrement afin de limiter les émissions. L'arrosage des pistes permettra de réduire les poussières et les odeurs associées. En exploitation, les espaces de restauration seront équipés de systèmes de ventilation et d'extraction conformes à la réglementation sanitaire.
Émissions lumineuses	Les émissions lumineuses sont liées aux candélabres LED ou fluorescents installés pour l'éclairage des voies, des parkings, des cheminements piétons et des zones de service	Les luminaires seront orientés de manière à limiter le halo lumineux et éviter la gêne pour les riverains et la faune. Une extinction programmée ou un abaissement nocturne sera mis en place, avec des détecteurs de présence sur les zones peu fréquentées. Le choix de LED basse intensité contribuera à réduire la pollution lumineuse.
Rejets dans l'air	Les rejets atmosphériques concernent principalement les gaz d'échappement et les poussières générés par les engins en phase chantier, ainsi que les émissions indirectes liées au trafic automobile des visiteurs en phase exploitation.	Les pistes seront arrosées régulièrement pour limiter les poussières. La vitesse des engins sera réduite et leur entretien assuré pour limiter les émissions. En exploitation, le projet encouragera les mobilités douces afin de réduire l'impact du trafic automobile.
Trafic et mobilités	Les impacts proviennent de la circulation des engins et des camions en phase chantier, ainsi que des flux de visiteurs et des stationnements en phase exploitation.	Un plan de circulation spécifique au chantier sera mis en place, accompagné d'une signalisation temporaire. Les stationnements seront végétalisés et

Thématique	Sources d'impact	Mesures de réduction des impacts
		dimensionnés pour absorber les flux. Des cheminements piétons sécurisés et des stationnements vélos seront aménagés, avec une connexion aux transports collectifs pour favoriser les mobilités durables.
Déchets	Les déchets générés en phase chantier comprennent des déchets inertes (bétons, déblais), des déchets non dangereux (bois, métaux, emballages) et des déchets dangereux ponctuels (huiles, solvants, amiante éventuel). En phase exploitation, il s'agit principalement de déchets banals et de produits d'entretien ponctuels.	Un tri sélectif sera organisé sur site, avec réemploi des déblais et bétons en remblais lorsque cela est possible. Les déchets dangereux seront acheminés vers des filières agréées avec traçabilité. En exploitation, la collecte sélective sera assurée via les filières municipales, et le personnel ainsi que les usagers seront sensibilisés aux bonnes pratiques de tri.
Paysage	Les incidences paysagères concernent la modification du relief et du couvert végétal, la présence du bâtiment et des stationnements, ainsi que la proximité du cimetière et des vestiges patrimoniaux.	Le bâtiment sera semi-enterré et doté d'une toiture végétalisée accessible au public. Les matériaux naturels et les teintes brunes permettront une intégration douce dans le paysage. Les stationnements seront végétalisés et équipés d'ombrières photovoltaïques. La palette végétale locale garantira une insertion écologique, tandis que les rideaux arborés existants seront conservés et renforcés afin de dissimuler le bâtiment depuis le cimetière.
Matériaux	Les terrassements génèrent des déblais qui sont réutilisés sur site pour les remblais et le modelage du terrain. Le projet est à l'équilibre déblais/remblais.	Le projet n'est pas déficitaire en matériaux. Les déblais sont réemployés sur site, ce qui évite le recours à des ressources naturelles externes et limite les transports. Cette gestion équilibrée contribue à la durabilité du chantier.

3 MESURES ERC

Des **propositions de mesures** ont été définies pour le projet par le bureau d'études Rainette.

Ces mesures sont listées dans le rapport de pré-diagnostic Rainette du 30 juin 2026 – version 1.2. Le rapport complet est joint en annexe de la demande de cas par cas.

Nous avons dans le présent document uniquement extrait la description des mesures ERC du projet.

Ces mesures sont **provisoires** et ne constituent pas un plan définitif. Elles devront être adaptées et confirmées après la réalisation des inventaires complets multi-saisons, afin de garantir l'absence d'impacts résiduels notables.